



## Refus de visa suite a un mariage en france

Par **FATIMA**, le **05/06/2008** à **12:26**

MON MARI EST MAROCAIN IL AVAIT UN VISA D ITALIE +TRANSIT SCHENGEN OBTENUE PAR LE CONSULAT D ITALIE AU MAROC POUR UN CONTRAT DE TRAVAIL EN ITALIE IL ETAIT RENTRER EN ITALIE IL A TRAVAILLER MORS DE SON PASSAGE EN FRANCE ON S EST RENCONTRER J AI DECIDER DE VIVRE AVEC LUI ET 5 MOIS APRES ON S EST MARIER PENDANT CES 5 MOIS ON N A ETE A PARIS ENSEMBLE FAIS DES SORTIES ON A FAIT NOS FIANCAILLES DEVANT 100 PERSONNES COME NOUS AVIONS 5 MOIS DE VIE COMMUNE LA PREFECTURE A DEMANDER A CE QU IL RETOURNE AU MAROC DEMANDER LE VISA LONG SEJOUR DE CONJOINT FRANCAIS JE SUI PARTI AVEC LUI AU MAROC APRES PLUSIEURS COUP DE FIL AU CONSULAT J AI ATTENDU ENVIRON 8 MOIS ET UN JOUR J AI EU LA GENDARMERIE A MON DOMICILE POUR ENQUETE J AI REPONDU A TOUTES LEURS QUESTIONS ET UNE SEMAINE APRES MON MARI RECOIS UN REFUS DE VISA POUR ABSENCE D INTENTION MATRIMONIALE JE SUIS RESTER SUR LE CHOC J AI PRIS ACTUELLEMENT UN AVOCAT DANS UNE QUINZAINE DE JOUR J AI LE RENDEZ VOUS , j ai 109 PHOTOS DE MON MARIAGE,33 PHOTO DE NOTRE VOYAGE A PARIS, j ai 80 PHOTO DE MES FIANCAILLES, j ai des couriers qu il m envoie et les factures detaillées des appels depuis mon fixe et celle des cabines telephonique etc..... SI VOUS PLAIT QUE ME CONSEILLER VOUS DE FAIRE

Par **jeetendra**, le **06/06/2008** à **08:51**

bonjour, faite dès maintenant [fluo]un recours gracieux[/fluo] auprès de la commission de recours contre les décisions de refus de visa à Nantes BP 83609 Cédex 1 le délai maximum pour le recours est de 2 mois à compter de la notification du refus de visa pour votre conjoint

marocain, courage à vous, cordialement

Par **FATIMA**, le **06/06/2008** à **10:00**

est il possible que le consulat est repondu si vite a mon mari qui a recu la reponse du visas pour le motif de refus de visa fraude de mariage absence d intention matrimoniale l enquete que j ai eu par la gendarmerie de mon domicile le 09.05.08 ET le COURRIER ECRIT PAR LE CONSULAT LE 16.05.08, j ai trouver cela bien rapide EXISTE IL UN DELAI A RESPESTER? TOUT DE MANIERE J AI PRIS UN AVOCAT POUR FAIRE LE RECOURS A NANTES, j aime mon mari mais c est tres dure d accepter cette separation et le motif que le consulat lui a donner que je n accepte pas du tout car on s est marier pour l amour et pour fonder une famille, j ai fait un tres grand mariage et une tres grande fete de fiancailles j ai les cassettes video et les cd mais je trouve inacceptable ce motif de refus

Par **lello**, le **07/06/2008** à **00:19**

JE DIRAIS QUE JE SUIS A PEU PRES DANS LE MEME CAS MAIS JE TE CONSEILLE DE FAIRE UN REFERE DES AUJOURD'HUI AU CONSEIL D'ETAT A PARIS ET SI TU A BESOIN D'AIDE FAIT TOI AIDER PAR UNE ASSOCIATION DU GENRE LA CIMADE IL Y EN A UN PEU DE PARTOUT EN FRANCE JE NE SAIS PAS OU TU HABITE MAIS IL SONT TRES COMPETENT, POUR MOI IL M'ONT BEAUCOUP AIDER ET MEME SI A CE JOUR MON DOSSIER A ETE REJETEE AU CONSEIL D'ETAT EN REFeree JE NE LACHE PAS L'AFFAIRE JE COMPTE BIEN REVENIR ET VIVRE AVEC MA FEMME BON COURAGE ET FAIT CELA TRES RAPIDEMENT EN 2 MOIS SA PEU ETRE BOUCLER, IN CHALLAH POUR TOI. BON COURAGE

Par **FATIMA**, le **07/06/2008** à **09:49**

merci LELLO mais j attend MON rendez vous le 18.06.08 AVEC UNE AVOCATE QUE J AI PRIS A DIJON CAR J Y RESIDE MAIS JE NE SAIS PAS S IL Y A LA CIMADE OU PAS PEUT TU ME DIRE SI ILS SONT COMPETENTS JE N HABITE PAS A PARIS MAIS A DIJON DANS LE 21 MON MARI A PRIS LE RECOMMANDE LE 29.05.08 DONC NOUS AVONS JUSQU AU 29.07.08 POUR FAIRE LE RECOURS EN REFFERE ET AU CONSEIL D ETAT ONT ILS MIS LONGTEMPS POUR TE REPONDRE ? CONCERNANT MA SITUATION EST TU DANS LE MEME CAS QUE MOI MAIS DANS QUOI EXACTEMENT TU PEUX M EXPLIQUE UN PEU SI TU VEUX VOILA MON MSN princesse\_fati88@hotmail.fr MOI AUSSI JE NE LACHERAI PA L AFFAIRE JE LE JURE. ON DOIT SE BATTRE POUR VAINCRE. ILS INADMISSIBLE DE PARTAGER UN COUPLE PENDANT DES MOIS ET DES MOIS MERCI LELLO J ATTEND TA REPONSE DE LA PART DE FATIMA

Par **lello**, le **07/06/2008** à **11:17**

Moi également je n'habite pas la région parisienne mais en provence alpe cote d'azur, et c'est la cimade de montpellier qui ma aidé a faire mon référé au conseil d'état pck si j'aurai attendu l'avocat j'aurai été dans la merde sur tous que a paris au rvd ton avocat ne peux pas te défendre il faut obligatoirement au avocat au conseil d'état et normalement tu en aura un d'office, gratuitement. mon référé a été envoyer avec accusé de reception, et 1 semaine et demi il me répondais pour me fixé un rdv a 2 semaine plus tard. sauf que c'est ma femme qui est parti puisque je suis au maroc.

Ces histoire on le point en commun vous justifier d'une vie commune, et il ne veulent pas vous donner un visa, par contre moi j'ai été arreter avec de faut papier et eu une reconduite a la frontiere, c'est pour sa qu'il on refusé ma demande et le conseil d'état lui aussi pck je n'ai pas monté assez bien mon dossier, il y avait pas assez d'élément prouvant ma relation de 3 ans et pourquoi je fesait des aller et retour en france, et lors de l'arrestation j'avais di que je ne parlé pas francais et c'est ressorti au conseil d'état, sur un procès verbal la personne qui défendé le consulat avait fait des recherche sur moi et contré une bonne parti de ce que l'avocat disé hereusement ma femme été la et ma defendu mais sa na pas suffit. actuellement je suis moi aussi en quete pour voir éventuellement si je peu faire appel a cette désicion et sinon ma femme va faire appel a la commision de la cours des droit de l'homme pour atteinte a la vie privéé et fmiliale, si tu veux je peux te donné différent lien.

On va commencé par la cimade de dijon il y en a une voici l'adresse contacte les dès lundi :

Cimade  
14 boulevard de Brosses

Tél : 03 80 30 30 45

Fax : 03 80 30 59 19

dijon@cimade.org

je vais entré ton émail et si tu veux on discutera et je vais bien t'expliqué comment sa c'est passé. pour que tu accepte mon invitation de msn je t'envoi un email, et si tu te connecte dans la journé on aura le temps de prévoir sa pour lundi. a plus tard.